

2022-03.02.13

Feuillet 513

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 3 février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Braches sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Étaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 45
· dont suppléés : 1

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEAUX Éric, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HOLLINGUE Rémy, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, DEPRET Patrick, MOURIER Francis, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VIOLLETTE Paul

Membres représentés : 11

Votants : 56

Date de la convocation
28 janvier 2021

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de M. DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. DOVERGNE Alain de M. CHARLES Gilles, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ de M. Lamotte Dominique, Mme DAMAY de Mme RAMON Marie-Gabrielle, Mme DAMAY de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. SURHOMME de M. LEROY Jean-Maurice

Secrétaire de séance :
Mme DOUAY Sonia

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, MENARD Sergine, RAMON Marie-Gabrielle, ROSE Maryse-Corinne, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,
Messieurs DURAND Pierre, CHARLES Gilles, LAMOTTE Dominique, TEN Franck, DAMAY Jean-Michel, LEROY Jean-Maurice, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, CARON Hubert, DARCIS Philippe, LEGRAND Marc, PARENTY Vincent, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2022- 2024) AVEC L'ADIL DE LA SOMME

Rapport de Madame BERTOUX Julia, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale

Sur proposition de la commission d'action sociale en date du 1^{er} décembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2022,

Ouverte au public depuis le 1er mars 1993, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a été créée à l'initiative du Conseil Général de la Somme avec le concours des principaux acteurs publics et privés du logement dans le département.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, l'ADIL fait partie d'un réseau national ; elle est agréée par arrêté du ministre chargé du Logement après avis de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement). Sa mission et ses conditions de fonctionnement sont prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation (article L366-1).

Les juristes de l'ADIL offrent aux particuliers une information neutre, gratuite et personnalisée sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement. Lieu d'observation privilégié de la

demande et du comportement des ménages, l'ADIL apporte à ses partenaires la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. Les compétences de l'ADIL peuvent la conduire à assurer des actions de formation au bénéfice de ses partenaires, à coordonner et diffuser de façon claire et organisée des informations et souvent complexes, à faire connaître très rapidement les nouveaux textes et procédures.

Depuis janvier 2021, l'ADIL assure gratuitement, au sein de l'Espace France Service de Moreuil, une permanence mensuelle d'information à destination des particuliers.

Ces permanences fonctionnent bien. Elles répondent à un véritable besoin sur le territoire, c'est pourquoi la Communauté de communes souhaite renforcer ce partenariat pour les années à venir en maintenant ces permanences, en les développant sur le secteur d'Ailly sur Noye mais également en organisant des ateliers collectifs à destination des particuliers mais aussi à destination des élus et professionnels du territoire.

En contrepartie, l'ADIL sollicite une participation financière annuelle calculée en fonction du nombre d'habitants sur le territoire (**21 251 habitants** - 0,085€ avec une augmentation annuelle de 0.005 €). Ce qui représente 1 806.34€ pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 43, Contre : 9 Mmes Rose, Peronnet, Blin, Mrs Blin, Beaumont, Leconte, Caron, Dutilleux, Heyman, Abstentions : 4 Mme Prevost, Mrs de Caffarelli, Gawlik, Depret,)), **le Conseil communautaire :**

- Approuve la convention de partenariat avec l'ADIL de la Somme ci-annexée,
- Engage au titre de l'année 2022, la somme de 1 806.34 € pour l'exécution de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 ;
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-président en charge de l'Action sociale à signer la convention et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/03/22

Affiché le 02/03/22

Fait et délibéré, le 3 février 2022
à Braches,

Le Président,

Alain DOVERGNE

